

**ASSOCIATION DE FORMATION ET D'INSERTION  
GARDOISE SUD**

Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

**PKF ARSILON**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

Aux Membres  
Association de Formation et d'Insertion Gardoise Sud  
Parc Georges Besse  
50 Allée Charles Babbage  
30000 Nimes

## Opinion

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de Formation et d'Insertion Gardoise relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité arrêté par le conseil d'administration et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier, le 07 Juin 2022

Le commissaire aux comptes  
PKF ARSILON COMMISSARIAT AUX COMPTES

Julien DUFRENE,  
Associé



## Bilan Actif

Présenté en Euros

<b>ACTIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2021</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/12/2020</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
<b><i>Immobilisations incorporelles</i></b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	5 585	5 570	15	15
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b><i>Immobilisations corporelles</i></b>				
Terrains	88 000		88 000	88 000
Constructions	458 699	81 855	376 844	376 844
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	123 261	66 228	57 033	70484
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
<b><i>Immobilisations financières</i></b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations	214		214	214
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	442		442	442
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 580		3 580	3 580
<b>TOTAL (I)</b>	<b>679 781</b>	<b>153 653</b>	<b>526 128</b>	<b>539 580</b>
				<b>-13 451</b>

<b>ACTIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2021</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2020</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
--------------	---	---	------------------

	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b>Stocks et en-cours</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
<b>Créances</b>					
Avances et acomptes versés sur commandes	943		943		943
Créances usagers et comptes rattachés	274 361		274 361	300 312	-25 951
Autres	28 324		28 324	27 329	995
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités					
Trésorerie	415 587		415 587	207 943	207 644
Charges constatées d'avance	2 949		2 949		2 949
<b>TOTAL (II)</b>	<b>722 165</b>		<b>722 165</b>	<b>535 584</b>	<b>186 581</b>

Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 401 946</b>	<b>153 652</b>	<b>1 248 294</b>	<b>1 075 163</b>	<b>173 131</b>

**Bilan Passif**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)</b>	<b>Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)</b>	<b>Variation</b>
<b>Fonds associatifs et réserves</b>			
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise			
Ecart de réévaluation			
Réserves	121 519	121 519	
Report à nouveau	236 662	99 653	137 009
Résultat de l'exercice	181 935	137 009	44 926
Autres fonds associatifs			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecart de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 886	2 886	
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (commodat)			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>543 002</b>	<b>361 067</b>	<b>181 935</b>
Provisions pour risques et charges	38 884	39 636	-752
<b>TOTAL (II)</b>	<b>38 884</b>	<b>39 636</b>	<b>-752</b>
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur autres ressources			
<b>TOTAL (III)</b>			

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes assimilées	331 974	381 167	-49 193
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	29 401	29 991	-590
Dettes fiscales et sociales	281 477	254 141	27 336
Autres dettes		9 160	-9 160
Produits constatés d'avance	23 554		23 554
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>666 408</b>	<b>674 461</b>	<b>-8 053</b>

Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 248 294</b>	<b>1 075 163</b>	<b>173 131</b>

<b>Engagements reçus</b>			
Legs nets à réaliser			
Acceptés par les organes statutairement compétents			
Autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			
<b>Engagements donnés</b>			

## Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation	%
<b>Produits d'exploitation</b>				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	1 140 461	1 234 586	-94 125	-7.6
Dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	330 817	51 781	279 036	538.87
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurance-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 450	2 467	-17	-0.06
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	29	1 498	-1 469	-99.98
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>1 473 757</b>	<b>1 290 332</b>	<b>183 425</b>	<b>0,14</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)				

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation	%
<b>Produits financiers</b>				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif		885	-885	-100
Autres intérêts et produits assimilés	4	11	-7	-63.63
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
<b>Total des produits financiers (II)</b>	<b>4</b>	<b>896</b>	<b>-892</b>	<b>-99.55</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion	3 963	42 249	-38 286	-90.61
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (III)</b>	<b>3 963</b>	<b>42 249</b>	<b>-38 286</b>	<b>-90.61</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>	<b>1 477 724</b>	<b>1 333 476</b>	<b>144 248</b>	<b>10.81</b>
<b>SOLDE Débiteur = DEFICIT</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 477 724</b>	<b>1 333 476</b>	<b>144 248</b>	<b>10.81</b>

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation	%
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés et Services extérieurs	241 250	222 436	18 814	8.46
Impôts, taxes et versements assimilés	58 327	47 807	10 520	22.00
Salaires et traitements	748 310	662 840	85 470	12.89
Charges sociales	223 098	201 290	21 808	10.83
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	13 451	14 164	-713	-6.04
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions		7 636	-7636	-100
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges		168	-168	-100
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>1 284 436</b>	<b>1 156 341</b>	<b>128 095</b>	<b>11.08</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	8 677	9 893	- 1 216	-91.16
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
<b>Total des charges financières (III)</b>	<b>8 677</b>	<b>9 893</b>	<b>-1 216</b>	<b>-91.16</b>

## Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 248 294 €**.

Le résultat net comptable est un Excédent de **181 935 €**.

### Faits caractéristiques de l'exercice

L'AFIG a été réactive à la situation sanitaire qui a généré : la fermeture du Centre et la suppression de sections de formation pour cause de cluster en milieu pénitentiaire en développant en interne des outils d'EAD et adaptant les plans de charge des formateurs. Cette réactivité a été majoritairement reconnue par le sondage réalisé par le CSE.

Le CA a préparé la succession de la SG, le terme de la mission de la Directrice délégué et recruté un nouveau DG.

### Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions résultant du nouveau règlement comptable applicable aux Associations, le Règlement ANC 2018-06 homologué par arrêté ministériel du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations. L'application du règlement ANC 2018-06 à compter du 01 janvier 2020 constitue un changement de méthode.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.
- Créances et dettes : les créances et dettes sont présentées à leur valeur nominale.

Provisions pour dépréciation des créances :

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles à la clôture.

## Notes sur le bilan actif

### Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = **679 781 E**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 585			5 585
Immobilisations corporelles	669 960			669 960
Immobilisations financières	4 236			4 236
<b>TOTAL</b>	<b>679 781</b>			<b>679 781</b>

Amortissements et provisions d'actif = **153 652 E**

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 570			5 570
Immobilisations corporelles	134 631	13451		148 082
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>140 201</b>	<b>13 451</b>		<b>153 652</b>

### Etat des créances = 305 634 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	305 634	305 634	
Autres			
<b>TOTAL</b>	<b>305 634</b>	<b>305 634</b>	

## Notes sur le bilan passif

Provisions = 38 884 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	39 636		752		38 884
<b>TOTAL</b>	<b>39 636</b>		<b>752</b>		<b>38 884</b>

Etat des dettes = 666 407 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	331 974	48 486	195 524	87 965
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	29 402	29 402		
Dettes fiscales & sociales	281 477	281 477		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	23 554	23 554		
<b>TOTAL</b>	<b>666 407</b>	<b>382 919</b>	<b>195 524</b>	<b>87 965</b>

## Notes sur le compte de résultat

### Ventilation du chiffre d'affaires = 1 140 461 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Production vendue bien Prestations de services	1 140 461	100%
<b>TOTAL</b>	<b>1 140 461</b>	<b>100.00 %</b>

## Autres informations

### Charges et produits

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**Facture à établir = 183 145 E**

<b>Factures à établir</b>	<b>Montant</b>
<i>Facture à établir (4181)</i>	183 145
<b>TOTAL</b>	<b>183 145</b>

**Charges constatées d'avance = 2949 E**

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>Montant</b>
<i>Charges constatées d'avance (48600000)</i>	2949
<b>TOTAL</b>	<b>2949</b>

**Produits constatés d'avance = 23 554 E**

<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>Montant</b>
<i>Produits constatés d'avance (4800000)</i>	23 554
<b>TOTAL</b>	<b>23 554</b>

**Charges à payer = 79 243 E**

<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>Montant</b>
<i>Fourn. Factures non parvenues (40810000)</i>	17 141
<b>TOTAL</b>	<b>17 141</b>

<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>Montant</b>
<i>Dettes provisionnées pour congés payés (42820000)</i>	40 158
<i>Ch. soc. dette congés à payer( 43820000)</i>	14 226
<i>Org. soc. autres charges à payer( 43860000)</i>	2 019
<i>Autres charges à payer (428600)</i>	5 699
<b>TOTAL</b>	<b>62 102</b>

- > Les Honoraires du Commissaire aux comptes pour l'année 2021 : 3600 **euros TTC**
- > L'effectif de l'AFIG au 31 Décembre 2021 : 27 ETP.

### **Evénement Post-clôture**

L'année 2022 est charnière dans l'attente du résultat des réponses aux APO du Conseil Régional notamment qui auront un impact fort sur l'AFIG en terme de développement ou de replis. La réorganisation, à la demande du CA, de l'équipe de direction a été mise en œuvre : externalisation de la comptabilité et de l'entretien, recrutement d'une Responsable pédagogique en remplacement d'un départ à la retraite. Un renforcement par la formation des compétences internes dans le numérique est en cours.

Des projets de formations qualifiantes sont lancés, notamment en apprentissage, TOSA (certification informatique) et SST.